

## Compte-rendu de la réunion du Conseil et de la CSP de l'ED nBISE 21 mars 2019 – Réunion en visioconférence

Présent-e-s : Sahil Adriouch, Carine Ali, Youssef Anouar, Michael Aubert, Jean-Christophe Avice, Myriam Bernaudin, Esther Camus, Sylvie Chevalier, Moïse Coeffier, François Dauphin, Leslie Decker, Christelle Delalande, Rodolphe Dumontier, Pascal Favrel, Ludovic Galas, Pierrick Gandolfo, Bruno Gonzalez, Maxime Grand, Nadège Handorin, Pauline Hélie, Karine Laval, Frank Le Foll, Florence Legendre, Magalie Lecourtois, Nicolas Massei, Christelle Monteil, Alexandre Péry, Marie-Pascale Prud'homme, Laurent Poulain, Laurence Puechberty, Vincent Richard, Alain Rincé, Pascal Sourdain, Sandra Tamion

Excusé-e-s : Muriel Bardor, Muriel Humbauer, Thomas Knigge, Benoit Laignel, Alain Manrique, Nathalie Rives

Secrétaire de séance : Esther Camus

François Dauphin (FD) ouvre la réunion à 10h.

### 1. Eligibilité des dossiers de demandes de contrats doctoraux établissement

FD rappelle que le Conseil de l'ED nBISE s'est prononcé en janvier 2019 sur une remontée maximale de 53 dossiers de candidature pour l'attribution des contrats doctoraux établissement selon la possibilité des unités d'instruire 1 à 3 demandes en fonction du nombre de collègues « HDR actifs » (dirigeant ou ayant dirigé ou co-dirigé au moins 1 doctorant dans les 4 années de référence, soit du 01/01/2015 au 31/12/2018 + les collègues ayant obtenu une HDR dans cette même période).

L'ED nBISE a reçu 41 dossiers dont l'éligibilité doit être évaluée par la commission de recrutement formée des membres du Conseil et des membres de la CSP de l'ED selon les règles établies par l'arrêté du 25 mai 2016, le règlement intérieur de Normandie Université et le règlement intérieur de l'ED (affiliation à l'ED nBISE, au moins un directeur de thèse HDR, quotité de direction inférieure à 300%, nombre de doctorants co-encadrés ne pouvant dépasser 3 avant l'obtention de l'HDR, durée des thèses, valorisation des thèses, ...). La procédure habituelle est basée sur un retour de 2 rapporteurs indépendants de l'unité de recherche déposante, et si possible d'un site différent, pour chaque dossier. FD remercie les membres de la commission de recrutement qui ont eu jusqu'à 4 dossiers à évaluer dans des délais courts. Compte tenu du nombre important de rapports (82), FD indique que la majorité des dossiers ont reçu un avis positif et similaire des 2 rapporteurs et propose de se concentrer sur les dossiers ayant eu des avis divergents, réservés ou négatifs. L'ensemble des membres de la commission de recrutement sont d'accord avec cette proposition.

L'analyse des 41 dossiers (cf document pdf en annexe) est la suivante :

- 35 dossiers sont déclarés éligibles en l'état.
- Deux dossiers (unités ANTICIPE et DC2N) sont classés éligibles sous réserve d'obtention de l'HDR au

plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2019 par la direction de thèse proposée.

- Deux dossiers (unités EVA et BOREA) sont classés éligibles sous réserve d'une modification de la direction de thèse proposée. Ces deux dossiers mentionnent une équipe de direction/encadrement de 3 personnes qui n'est possible que dans le cadre des doctorats effectués avec un financement CIFRE et un co-directeur membre de la société finançant la thèse (Arrêté du 25 mai 2016). Pour ces deux propositions, il est demandé de choisir entre une équipe de 2 co-directeurs sans co-encadrant ou une équipe d'un directeur de thèse et un co-encadrant et d'en informer l'ED par retour.
- Un dossier (GRAM 2.0) est classé éligible avec la seule direction de thèse proposée, hors co-encadrement proposé (le co-encadrant proposé n'est pas un personnel titulaire et n'a pas encore soutenu son doctorat).
- Après retour des rapporteurs, vérification sur la base de données SyGAL et prise d'information auprès de la DRI de l'Université de Caen Normandie, un dossier (unité PHIND) a reçu un avis négatif, voté à l'unanimité moins deux abstentions (membres de l'unité concernée) par la commission de recrutement. L'avis négatif rendu sur ce dossier est basé sur un dépassement net de la quotité de direction de thèse proposée, un nombre de co-encadrements maximal déjà atteint et l'absence de dépôt au 21 mars 2019 d'une demande d'autorisation de soutenance d'HDR permettant d'envisager l'obtention de l'HDR par le co-encadrant au plus tard le 30 juin 2019.

Certains de ces dossiers ont été soumis en parallèle à l'appel à projets RIN Doctorant (100% ou 50%) et des directions de thèses ont soumis des projets différents aux deux appels à candidature. L'ED nBISE fera un retour vers les directions de thèse et les directions d'unité en rappelant d'une part que l'obtention d'un financement par la procédure RIN ne permet pas le maintien de la demande de contrat doctoral établissement et d'autre part qu'il n'est pas possible d'inscrire un doctorant si la quotité de direction dépasse 300%. L'ED nBISE rappellera également aux unités de recherche la nécessité d'une pré-sélection des candidats après une diffusion la plus large possible des sujets avant un retour mi-juin auprès de l'ED des coordonnées du candidat pré-sélectionné par l'unité. FD rappelle que le candidat présélectionné devra fournir au cours de la deuxième quinzaine de juin un CV détaillé, les relevés de notes et classements de L3, M1, M2 (ou équivalent) et une version électronique du manuscrit de M2. Les auditions auront lieu en présentiel au PFRS de l'Université de Caen Normandie les 4 et 5 juillet 2019.

En regard du nombre de dossiers déposés dans la procédure RIN Doctorants et bien classés par le COPIL de Normandie Université, une discussion est menée pour évaluer le taux de pression au moment du concours d'attribution des contrats doctoraux (4 et 5 juillet 2019). Le souhait affiché de l'ED nBISE est de pouvoir recruter les meilleurs candidats et pour cela d'avoir une pression d'un minimum de 2 à 3 candidats par contrat doctoral établissement. A la suite d'une discussion sur l'hypothèse d'un 2<sup>ème</sup> appel auprès des unités de recherche et de ses modalités d'ouverture, la Commission de recrutement vote à l'unanimité moins deux abstentions la clôture en l'état de la campagne de remontée des sujets de thèses mis au concours d'attribution des contrats doctoraux établissement.

## **2. Points divers**

FD rappelle que Karine Laval, représentant Unilasalle et invitée permanente au Conseil et à la CSP a demandé à être remplacée compte tenu de l'évolution de ses fonctions. Isabelle Gatin, déjà directrice de thèse au sein de l'ED nBISE, a été proposée. Les membres du Conseil votent à l'unanimité sur cette proposition.

Les doctorants inscrits en 2016-2017 ont récemment reçu le tableau de suivi des formations qu'ils doivent renseigner en amont de toute demande de soutenance de thèse. Il est rappelé l'obligation de suivi de 100 h de formation dont au moins 50h de formation transversale ou professionnalisante. Certains doctorants ont

manifesté leur inquiétude sur le nombre d'heures retenues. Le Conseil indique que pour cette 1<sup>ère</sup> année de prise en compte de cette règle et à titre transitoire, une certaine souplesse sera acceptée quant au volume exact des 100h en mettant l'accent surtout sur le volume des formations transversales.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 14h00.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the name of the signatory.

François DAUPHIN, Directeur de l'ED NBISE